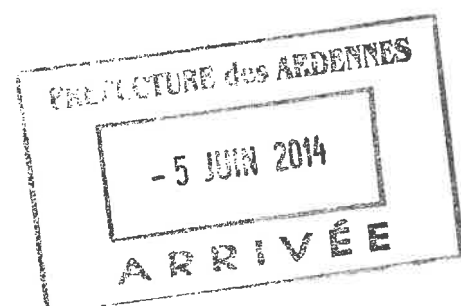


DEPARTEMENT DES ARDENNES
CANTON DE FLIZE
COMMUNE DE BALAIVES ET BUTZ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 mai 2014

L'An Deux Mil quatorze, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MILARD Jean-Louis, MAIRE

Présents : Mrs MILARD Jean-Louis, THEVENIN Philippe, MARLET Alain, TOMBOIS Manuel, MATHY Jean-Michel, DASNOIS Jérôme, ROUX Pascal
Mme ABEGG Valérie, LEMAIRE Marie-Flore, MOUGEL Muriel
Absent : Monsieur ATHENION Michel

Secrétaire de séance : Madame ABEGG Valérie

OBJET : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire,
Informe le Conseil Municipal des dispositions relatives au Droit de Prémption Urbain (DPU) ;

Vu les articles L211.1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
Vue les articles R211.1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal peut décider d'instituer le DPU conformément aux textes en vigueur sur la totalité des zones urbaines (zone U) et d'urbanisation future (zone AU) du territoire communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2014 approuvant l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
D'appliquer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et des zones d'urbanisation future AU
De donner délégation au Maire, conformément à l'article L2122.22-15 du Code des Collectivités Territoriales pour l'exercice du DPU sur le périmètre défini.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Ardennes. Elle deviendra exécutoire lorsque toutes les formalités suivantes seront réalisées :

- 1) Affichage pendant un mois de la délibération, le point de départ étant celui du 1^{er} jour de l'affichage

- 2) Accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article R211.2 du Code de l'Urbanisme (publication dans deux journaux diffusés dans le département).

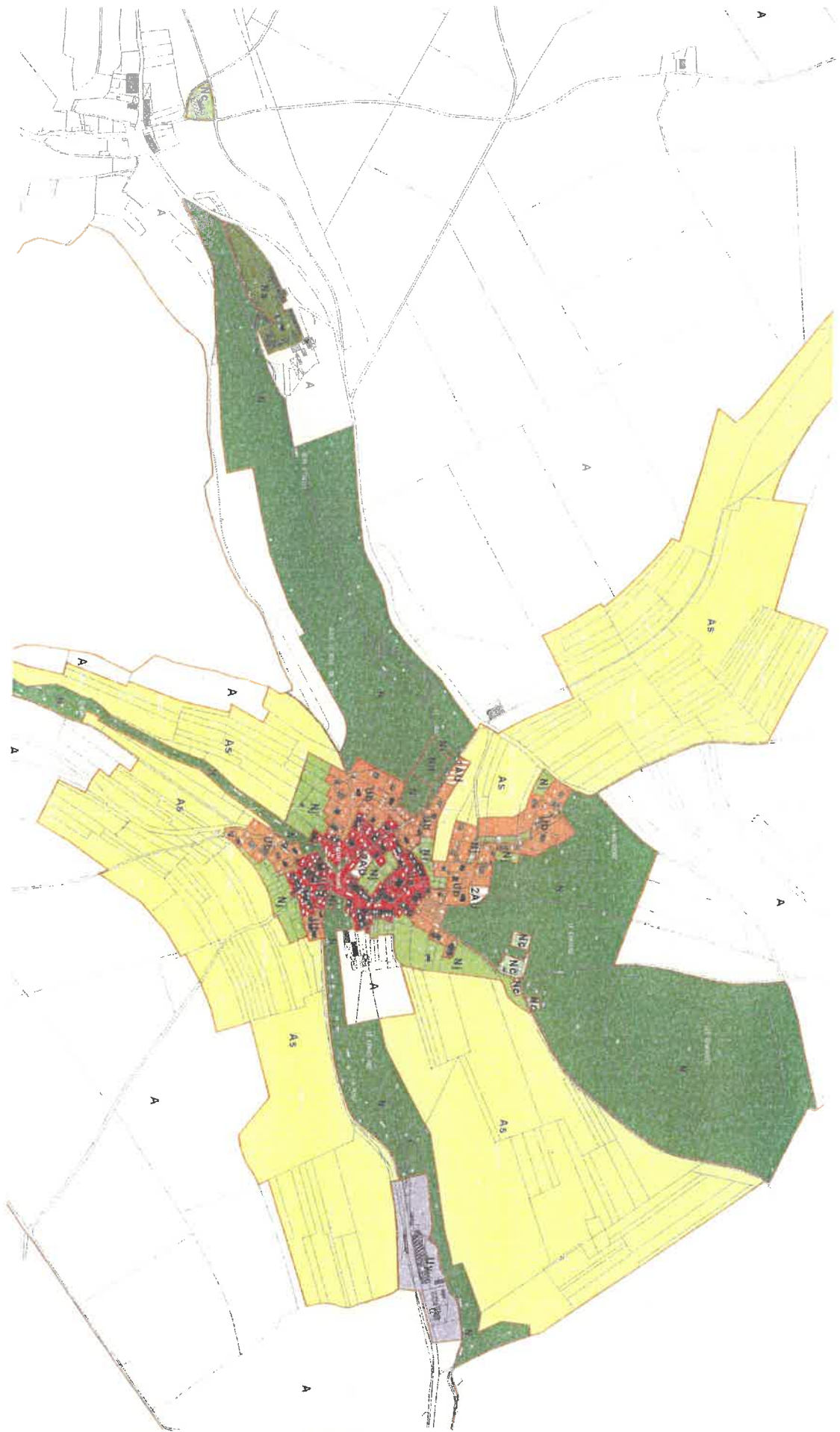
Vote à l'unanimité

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Louis MILARD





Code	Description	Code	Description
01	Forêt domaniale	10	Forêt domaniale
02	Forêt communale	11	Forêt communale
03	Forêt privée	12	Forêt privée
04	Forêt domaniale	13	Forêt domaniale
05	Forêt communale	14	Forêt communale
06	Forêt privée	15	Forêt privée
07	Forêt domaniale	16	Forêt domaniale
08	Forêt communale	17	Forêt communale
09	Forêt privée	18	Forêt privée
10	Forêt domaniale	19	Forêt domaniale
20	Forêt communale	21	Forêt communale
22	Forêt privée	23	Forêt privée
24	Forêt domaniale	25	Forêt domaniale
26	Forêt communale	27	Forêt communale
28	Forêt privée	29	Forêt privée
30	Forêt domaniale	31	Forêt domaniale
32	Forêt communale	33	Forêt communale
34	Forêt privée	35	Forêt privée
36	Forêt domaniale	37	Forêt domaniale
38	Forêt communale	39	Forêt communale
40	Forêt privée	41	Forêt privée
42	Forêt domaniale	43	Forêt domaniale
44	Forêt communale	45	Forêt communale
46	Forêt privée	47	Forêt privée
48	Forêt domaniale	49	Forêt domaniale
50	Forêt communale	51	Forêt communale
52	Forêt privée	53	Forêt privée
54	Forêt domaniale	55	Forêt domaniale
56	Forêt communale	57	Forêt communale
58	Forêt privée	59	Forêt privée
60	Forêt domaniale	61	Forêt domaniale
62	Forêt communale	63	Forêt communale
64	Forêt privée	65	Forêt privée
66	Forêt domaniale	67	Forêt domaniale
68	Forêt communale	69	Forêt communale
70	Forêt privée	71	Forêt privée
72	Forêt domaniale	73	Forêt domaniale
74	Forêt communale	75	Forêt communale
76	Forêt privée	77	Forêt privée
78	Forêt domaniale	79	Forêt domaniale
80	Forêt communale	81	Forêt communale
82	Forêt privée	83	Forêt privée
84	Forêt domaniale	85	Forêt domaniale
86	Forêt communale	87	Forêt communale
88	Forêt privée	89	Forêt privée
90	Forêt domaniale	91	Forêt domaniale
92	Forêt communale	93	Forêt communale
94	Forêt privée	95	Forêt privée
96	Forêt domaniale	97	Forêt domaniale
98	Forêt communale	99	Forêt communale
100	Forêt privée		

DEPARTEMENT DES ARDENNES
COMMUNE DE BALANÇON ET P. H.